

DÉPARTEMENT
GARD

ARRONDISSEMENT
LE VIGAN

Effectif légal du conseil municipal
11

Nombre de conseillers en exercice
11

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT JEAN DE CRIEULON
DEPARTEMENT DU GARD
SEANCE DU 12 août 2014**

Convocation : 7 août 2014

L'an deux mille quatorze, le douze du mois d'août à dix-huit heures trente minutes, en application du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de SAINT JEAN DE CRIEULON régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de RIFKIN Sonia, Maire

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames : BLANC Danielle, RIFKIN Sonia (procuration ANDRIEU Véronique, GREVE Béatrice

Messieurs : LEIGNEL Jean-Marie, REMEZY Gérard, CORBEL Frédéric, RANC Christian, WALKER Maurice, ZANINI Mario

Absents : ANDRIEU Véronique (procuration donnée à RIFKIN Sonia), CAMPOS Yvan,

Conformément au code général des collectivités territoriales, Mme BLANC Danielle est élue secrétaire de la séance par le conseil municipal.

Lecture du procès- verbal de la précédente réunion, approbation du procès- verbal de la réunion du 24 juillet 2014, les membres du Conseil signent le registre.

Les décisions suivantes pourront faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat.

DELIBERATION N°53-2014
PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2014 / DEMANDE D'AIDE RESERVE
PARLEMENTAIRE

Après le violent orage et les dommages causés sur le toit de l'église, il a été constaté que le toit de la sacristie était à refaire. Madame le Maire présente au Conseil Municipal les opérations d'investissement suivantes qui sont à réaliser :

- 1- Rénovation toiture du presbytère pour un montant de 5 663.40 Euros HT.
- 2- Modification du zonage d'assainissement pour un montant de 2 000.00 Euros HT.
- 3- Etude géotechnique dans le cadre du projet d'assainissement collectif Pour un montant de 4 510.00 Euros HT.

Le plan de financement est établi comme suit :

DEPENSES			
	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Toiture presbytère	5 663,40	1 132,68	6 796,08
Modification Z A	2 000,00	400,00	2 400,00
Etude géotechnique	4 510,00	902,00	5 412,00
TOTAL	12 173,40	2 434,68	14 608,08
RECETTES			
Aide réserve parlementaire	5000.00		
FCTVA		2 434.68	
FONDS PROPRES	7173.40		
TOTAL	12173.10	2 434.68	14 608.08

Le Conseil Municipal ouï Madame le Maire, après en avoir délibéré, DECIDE :* d'accepter le programme et mandate, Madame le Maire pour en assurer l'exécution.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que :

- l'étude géotechnique est commencée.
- Postes de relevage.

Au bout du chemin du Porche (entre le bois de Monsieur S. HOPPE et la vigne de Monsieur P. VIALAT), le chemin rural inutilisable à la circulation va être borné pour l'implantation d'un poste de relevage. Il faut prévoir en même temps un passage pour Monsieur P. VIALAT.

Sur le chemin de Bos Nègre proposition d'achat de 55 m² à Monsieur ARGELIES autour du puit communal. Il vend au prix du terrain à bâtir. Il conviendrait de rencontrer à nouveau Monsieur et Madame WHITTEL puis Monsieur ARGELLIES.

QUESTIONS DIVERSES

- La commission environnement de la communauté de communes réfléchit sur la mise en place d'une redevance spéciale pour la collecte des ordures (mairies, collèges, trésoreries,...).

- Transmission des mails aux membres du conseil. Chacun listera s'il souhaite recevoir les mails. Une adresse mail commune va être créée pour simplifier le circuit de l'information.
- Noël des enfants : Enfants de moins de 12 ans. Nous fournissons le goûter. « Sourire du Criulon » se charge de l'animation.
- Commission communication : lundi après-midi, réunion pour « installer » le site de la commune.
- Terrain communal libéré par Monsieur HOLECEK. Un nettoyage s'impose. Après visite de Madame le Maire, il faudra peut-être, si nécessaire, un constat d'huissier et un courrier à Monsieur HOLECEK pour le nettoyage de ce terrain.

Séance levée à 20 heures.
Les membres du Conseil

Le Maire